

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Rejeté

AMENDEMENT

N° 3910

présenté par
Mme Thomin

ARTICLE 2

Après l'alinéa 13, insérer l'alinéa suivant :

« 8° De garantir une gestion efficace des processus liés aux ressources humaines et de paie pour les personnels enseignants et non enseignants de l'enseignement agricole public et privé. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à poser un objectif d'une gestion efficace des ressources humaines aux politiques d'orientation et de formation aux métiers de l'agriculture.

Les mauvaises conditions de travail chez les personnels, en particulier les enseignants, de l'enseignement agricole public et privé entraînent un manque d'attractivité de ces métiers. Cette situation génère une pénurie d'enseignants et empêche ainsi de répondre aux besoins de formation nécessaires au renouvellement des générations en agriculture.

Aujourd'hui, environ 5 000 enseignants de l'enseignement agricole privé, dont la gestion relève du ministère de l'agriculture, font face à des dysfonctionnements liés aux ressources humaines, en particulier des retards de paiement, qui peuvent s'étendre sur plusieurs mois.

Cet amendement est travaillé en lien avec la FEP-CFDT du Finistère.